



Conseil économique et social

Distr. générale
30 novembre 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Vingt-troisième session

Genève, 19-21 novembre 2014

Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa vingt-troisième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction et participation	1–5	2
II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6–7	2
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)	8–10	3
IV. Débat de haut niveau : L'énergie au service du développement durable – La réalité est-elle incompatible avec l'ambition?	11–17	3
V. Déclaration liminaire et discours d'introduction (point 3 de l'ordre du jour)	18–24	5
VI. Échanges de vues thématiques de haut niveau (point 4 de l'ordre du jour).....	25–28	6
VII. Débat général	29–32	7
VIII. Comment accélérer l'adoption de mesures d'efficacité énergétique (point 5 de l'ordre du jour)	33–38	8
IX. De la source à l'utilisation : le rôle des combustibles fossiles dans la réalisation d'un avenir énergétique durable (point 6 de l'ordre du jour)	39–49	9
X. Comment l'énergie renouvelable peut-elle contribuer à optimiser les systèmes énergétiques? (point 7 de l'ordre du jour)	50–59	12
XI. Questions liées aux travaux futurs du Comité (point 8 de l'ordre du jour)	60-77	13
XII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 9 de l'ordre du jour).....	78-79	18
Annexe		
I. Calendrier provisoire révisé des réunions pour 2015		19



I. Introduction et participation

1. À sa vingt-troisième session, le Comité de l'énergie durable a surtout mis l'accent sur l'énergie au service du développement durable dans l'optique d'assurer l'accès universel à une énergie propre et d'un coût abordable, selon l'esprit de l'initiative de l'Énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU, et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone du secteur énergétique. Atteindre ces objectifs apparaît essentiel si l'on veut s'orienter vers des systèmes énergétiques plus propres à l'échelle de la planète. La prise en compte des impératifs du développement durable et d'une économie sobre en carbone nécessite une gestion efficace et rationnelle des transitions énergétiques en collaboration avec toutes les parties concernées. Un système énergétique durable intègre toutes sortes de démarches et de technologies à l'appui des trois piliers d'un développement durable, associant les aspects économique, social et environnemental.

2. La vingt-troisième session du Comité de l'énergie durable s'est tenue du 19 au 21 novembre 2014 à Genève.

3. Plus de 140 représentants des États membres suivants de la Commission économique pour l'Europe (CEE) y ont pris part : Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine, en plus des États non membres de la CEE ci-après : Égypte, Pakistan et République islamique d'Iran. Un représentant de l'Union européenne y a également pris part.

4. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques étaient représentés.

5. Des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient aussi présents : Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, European Climate Foundation (ECF), Global Carbon Capture and Storage Institute, International Sustainable Energy Organisation (ISEO), Centre international de commerce et de développement durable (CICDD), International Chamber of Commerce Environment and Energy Commission, Agence internationale de l'énergie (AIE), Renewable Energy Technology Deployment (RETD), International Gas Union (IGU), Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Secrétariat central de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), Moscow International Petroleum Club (MIPC), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – bureau du Tadjikistan, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Renewable Energy Policy Network for the 21st Century (REN21), The European Azerbaijan Society (TEAS), Fondation pour les Nations Unies, United States Energy Association (USEA), Conseil mondial de l'énergie (CME) et Conseil mondial du pétrole (CMP). Des experts indépendants et des représentants d'universités et du secteur privé y ont également pris part.

II. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/ENERGY/95 – Ordre du jour provisoire annoté.

6. Le Président par intérim du Comité, M. Jürgen Keinhorst (Allemagne), a présenté l'ordre du jour provisoire, qui a été adopté avec les modifications suivantes : l'examen du point 2 (Élection du Bureau) et du point 8 c) (Résultats du cinquième

Forum international sur l'énergie au service du développement durable) de l'ordre du jour provisoire a été reporté au deuxième jour de la session, le 20 novembre 2014.

7. Le Président par intérim a informé le Comité que M^{me} Nataliya Boytsun, Vice-Présidente, présiderait la séance lors de l'examen des points 6 à 9 de l'ordre du jour provisoire.

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

8. Le Comité a élu M. Jarad Daniels (États-Unis) à la vice-présidence, pour une période de deux ans.

9. Les membres du Bureau en place, à savoir M. Jürgen Keinhorst (Président par intérim, Allemagne), M. Sergio Garribba (Italie), M. Talyat Aliev (Fédération de Russie), M. Jean-Christophe Füeg (Suisse), M. Yagshyeldi Kakaev (Turkménistan) et M^{me} Nataliya Boytsun (Ukraine) (tous élus en qualité de Vice-Présidents) ont un mandat de deux années qui court à partir de la date de leur élection, l'idée étant de faire en sorte que tous les membres du Bureau ne soient pas élus en même temps, par souci de continuité.

10. Le Comité a recommandé de renforcer le Bureau du Comité de l'énergie durable en faisant participer d'office à ses travaux les présidents des organes subsidiaires, et a demandé au Bureau et au secrétariat d'officialiser cette disposition.

IV. Débat de haut niveau : L'énergie au service du développement durable – La réalité est-elle incompatible avec l'ambition?

11. Le Secrétaire exécutif de la CEE a ouvert le débat de haut niveau par des observations ciblées sur l'énergie durable dans le futur, selon le thème de la vingt-troisième session du Comité : L'énergie au service du développement durable – La réalité est-elle incompatible avec l'ambition?

12. Le Secrétaire exécutif a observé que l'état de l'économie mondiale et les rouages économiques du secteur de l'énergie créaient des situations qui ne s'accordent pas avec nos ambitions. Alors que la carte de la production mondiale d'énergie est en train d'être redessinée, on assiste à un retour à l'exploitation du charbon, lequel aggrave les émissions de gaz à effet de serre, tandis que les tarifs augmentent, à l'inverse de la qualité de service, et que la sécurité énergétique, du fait de la géopolitique, devient l'une des préoccupations majeures du moment. L'amélioration du rendement énergétique, qui présente de nombreux avantages, ne progresse pas autant qu'il serait souhaitable. Les énergies renouvelables viennent progressivement enrichir l'offre du bouquet énergétique mondial, mais ces sources d'énergie ont besoin d'être soutenues dans la durée. Si elles pouvaient s'inscrire dans une configuration de systèmes intégrés, les technologies d'exploitation des sources d'énergie renouvelables auraient un rôle autrement plus important à jouer dans le bouquet énergétique futur. En lui-même, le gaz naturel est déjà promis à une place de choix dans l'offre énergétique future, en tant que combustible fossile le plus écocompatibles, mais il représente de plus un levier important pouvant favoriser l'essor des énergies renouvelables. Le but de cette session du Comité est d'explorer les options qui s'offrent à la région de la CEE de réorienter son action en quête de résultats durables, s'agissant notamment du rôle actif qu'elle doit pouvoir jouer pour favoriser l'émergence de systèmes énergétiques moins polluants, qui s'inscrivent de ce fait dans la voie du développement durable.

13. Le Secrétaire exécutif a fait projeter une vidéo intitulée « Why not? Why not now? » (Pourquoi pas? Et pourquoi pas *maintenant*?), appelant à agir pour faire face aux changements climatiques. Il a témoigné de son engagement en faveur de l'action concrète, qui explique le rôle de chef de file qu'il s'est donné pour faire signer la Déclaration commune des secrétaires exécutifs des commissions régionales des Nations Unies au cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable (la Déclaration commune). Dans cette Déclaration commune, les secrétaires exécutifs ont jugé atteignables les objectifs de durabilité de l'énergie, lesquels ne doivent pas nécessairement être en conflit avec des considérations à plus court terme, pour autant que s'engage un réel effort collectif à l'échelle mondiale. Le Secrétaire exécutif a exprimé une forte conviction personnelle quant à la réalité d'une telle situation. La Déclaration ne constitue pas un document prescriptif, mais plutôt un large éventail de choix politiques sur la base desquels les États membres sont invités à agir. Elle jette un éclairage particulier sur trois éléments clefs qui sont au cœur des activités du Comité :

- a) Il faut agir pour accélérer le processus d'amélioration de l'efficacité énergétique dans la plupart des pays;
- b) Une nouvelle approche s'impose en ce qui concerne les énergies renouvelables;
- c) Un accès équitable à des services modernes dans le secteur de l'énergie nécessite la mobilisation de ressources adéquates.

14. L'éventail des choix politiques en la matière couvre huit catégories, à savoir : i) la réforme du marché de l'énergie, ii) l'efficacité énergétique, iii) les énergies renouvelables, iv) l'accès à l'énergie, v) la sécurité énergétique, vi) la finance et les investissements, vii) la technologie, et viii) les données, les indicateurs et les analyses en matière énergétique.

15. La Déclaration commune a valeur de feuille de route pour la réalisation des objectifs définis dans l'Initiative de l'énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU et pour l'écologisation du secteur de l'énergie et de l'économie dans son ensemble. Le secrétariat de la CEE se tient prêt à aider les États membres dans l'élaboration de plans d'action axés sur l'énergie durable et la mise au point de normes ciblant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Le Secrétaire exécutif a invité le Comité de l'énergie durable à souscrire à la Déclaration commune en considération de l'importance du message que porte ce document auquel les cinq secrétaires exécutifs ont tous souscrit.

16. Le Secrétaire exécutif de la CEE a observé que les activités du Comité étaient conçues de façon à assurer à tous l'accès à une énergie propre et d'un coût abordable, dans l'esprit de l'Initiative de l'énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général de l'ONU et à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone du secteur énergétique. Pour aller plus loin, il faudra faire en sorte de se rapprocher davantage des objectifs de développement durable liés à l'énergie qui sont actuellement débattus :

- a) L'accès universel à des services énergétiques modernes durables d'ici à 2030;
- b) Un accroissement substantiel de la part de l'énergie durable dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030;
- c) Le doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030;

d) Le renforcement de la coopération internationale d'ici à 2030, dans le but de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies ciblées sur une énergie propre, englobant les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les avancées technologiques axées sur des combustibles fossiles moins polluants, et de promouvoir l'investissement dans l'infrastructure et les technologies propres en matière énergétique;

e) Le développement des infrastructures et la modernisation des moyens technologiques d'ici à 2030, dans le but de fournir, dans les pays en développement, des services énergétiques modernes et durables pour tous.

17. La prise en compte des impératifs du développement durable et d'une économie sobre en carbone nécessite une gestion efficace et rationnelle des transitions énergétiques en collaboration avec toutes les parties concernées. Un système énergétique durable intègre toutes sortes de démarches et de technologies à l'appui des trois piliers d'un développement durable, associant les aspects économique, social et environnemental. La CEE est bien placée pour favoriser un tel programme compte tenu des capacités dont elle dispose pour élaborer des instruments normatifs, à l'instar des normes devant être définies pour que soient consentis les investissements nécessaires. Dans tous ces domaines, l'action déployée par la CEE dans le sens de l'élaboration d'instruments normatifs devrait avoir des effets directs et concrets et susciter ou accélérer l'avènement de l'énergie durable.

V. Déclaration liminaire et discours d'introduction (point 3 de l'ordre du jour)

18. La vingt-troisième session du Comité visait à étudier les possibilités qui s'offrent à la région de la CEE de s'engager dans la voie de résultats durables en prenant appui sur les nombreux bons exemples qui constituent un éventail sans cesse plus large de mesures couronnées de succès. Néanmoins, si l'on s'intéresse de plus près aux progrès accomplis sur le plan collectif, on constate qu'il existe toujours un décalage entre les aspirations et la réalité, surtout en ce qui concerne l'intérêt suscité par la quête de l'efficacité énergétique.

19. Trois orateurs principaux ont exploré les grands thèmes de la session du Comité. Ils ont été épaulés par une table ronde élargie qui a permis de jeter un éclairage supplémentaire sur les questions soulevées. Le thème général de la session était consacré au décalage qui semble exister entre les tendances du moment et nos aspirations. Les participants au débat de haut niveau étaient invités à examiner si cette perception s'accordait effectivement avec les faits.

20. Le premier orateur, le Secrétaire exécutif du Conseil mondial de l'énergie (CME), a exposé les scénarios les plus récents du CME en matière de transition énergétique dans le contexte mondial d'incertitude et de complexité croissantes du moment. Les éléments essentiels de son exposé concernaient le rôle du charbon – un combustible autrefois bon marché devenu source d'énergie peu fiable –, les difficultés auxquelles se heurte la quête de l'efficacité énergétique du fait des impératifs de politique générale, et l'équilibre nécessaire attendu de la politique énergétique entre les trois volets que sont la sécurité énergétique, l'équité en matière d'accès à l'énergie et la durabilité de l'environnement. Les participants à la table ronde ont ensuite exploré la question du défi énergétique mondial et ont tenté de se représenter ce à quoi pourrait ressembler un système énergétique durable, avant de se pencher sur la définition des priorités et sur les trajectoires à tracer pour prendre le chemin d'un tel système.

21. Le deuxième orateur, le Vice-Ministre russe de l'énergie, M. Anatoly Yanovskiy, a évoqué les difficultés à s'assurer un approvisionnement énergétique durable pour un

coût abordable, notamment en relation avec l'Initiative de l'énergie durable pour tous. Parmi ces difficultés figuraient des hausses et des baisses substantielles de l'offre et de la demande d'énergie, l'exposition des investissements énergétiques, l'instabilité des prix du pétrole et du gaz, des cas de rupture de contrat et une pression politique qui pouvait conduire à une instabilité du marché mondial de l'énergie. Toutes les difficultés et incertitudes mentionnées ci-dessus font obstacle à la réalisation rapide et effective de l'Initiative de l'énergie durable pour tous. Elles pourraient être résolues par une intégration et une coordination plus poussées grâce à des mesures communes adoptées par toutes les parties prenantes. En outre, tout en mettant l'Initiative de l'énergie durable pour tous en pratique, il faudrait considérer que le gaz naturel est l'un des combustibles fossiles les plus prometteurs permettant de fournir un accès mondial à l'énergie à l'horizon 2030. M. Yanovskiy a souligné que la Commission économique pour l'Europe et son Comité de l'énergie durable devaient jouer un rôle essentiel dans le processus de coordination avec les États membres et d'autres commissions régionales à l'avenir.

22. La table ronde s'est ensuite attachée à tenter de dégager la perspective de systèmes à mettre en place moyennant le renforcement des liens entre l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les énergies fossiles et l'électricité. Les difficultés que cela soulève tiennent notamment aux changements d'approche nécessaires – de la quête de l'efficacité énergétique à l'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau de l'utilisateur final, en passant par l'adoption de politiques rationnelles en la matière. Les participants à la table ronde ont ensuite débattu des pistes pouvant conduire à un système énergétique rationnel intégré, englobant la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie, ainsi que de la manière de procéder pour se donner les moyens, politiquement parlant, de parvenir aux résultats escomptés.

23. Le troisième orateur, représentant KPMG International, s'est exprimé sur le thème des transitions, en abordant plus particulièrement la question de ce qui lui semblait être la « bonne voie » pour aller de l'avant. Il s'est surtout focalisé sur l'innovation et sur les difficultés rencontrées pour la rendre possible, l'adopter et la canaliser, dans l'optique de parvenir à des résultats durables, beaucoup plus rapidement que ce qui se fait aujourd'hui.

24. Les participants à la table ronde ont ensuite débattu des moyens à mettre en œuvre pour accélérer le développement des actions « qui marchent » et rendre possibles les changements d'orientation lorsque les tendances observées se révèlent intenable dans la durée. Connaissant l'extrême incertitude du contexte dans lequel s'inscrit le processus transitionnel, ils se sont interrogés sur les indicateurs dont il conviendrait de se doter pour mesurer les progrès accomplis et sur la capacité d'innovation des parties prenantes dans leurs tentatives pour mettre au point le système énergétique durable du futur.

VI. Échanges de vues thématiques de haut niveau (point 4 de l'ordre du jour)

25. Les participants ont exprimé plusieurs considérations clefs, à savoir : le monde a besoin d'indicateurs, d'objectifs et de politiques simples mais compréhensibles, qui soient à la fois pertinents eu égard aux conditions du marché local et compréhensibles aussi bien pour l'homme de la rue que pour les décideurs; il est essentiel d'accélérer le mouvement en faveur de l'innovation tout en assurant une stabilité politique suffisante pour permettre aux capitaux privés de circuler; les énergies renouvelables ont besoin d'être soutenues au niveau informationnel et technologique et, si les décideurs pouvaient se rallier à la perspective de systèmes intégrés dans la gestion, la planification et le déploiement de leurs investissements en matière d'infrastructure,

l'intérêt pour la mise au point de technologies axées sur les énergies renouvelables pourrait en être considérablement accru; le défi à relever est le même pour l'efficacité énergétique; la réelle difficulté consiste à renforcer la productivité de l'énergie de telle sorte qu'elle soit consommée de manière utile et rentable; il faut que toutes les dimensions du futur système énergétique fassent l'objet d'une intégration efficace.

26. Il n'y a en revanche pas de consensus sur la transition vers une économie future sobre en carbone car les priorités gouvernementales reflètent les objectifs locaux en matière de santé ou de pollution atmosphérique, entre autres. Dans toute approche intégrée tendant vers des résultats durables en matière énergétique il faut considérer que d'autres secteurs et d'autres objectifs ont également leur importance et doivent faire partie de la solution. Les subventions, qui sont une pratique répandue dans le secteur de l'énergie, ont été dénoncées à de nombreuses reprises comme étant à l'origine de profondes distorsions des marchés qu'il convient d'éviter. Il est essentiel de comprendre ce qu'est l'objectif à atteindre, de quels outils nous disposons pour y parvenir, et comment ces outils peuvent être déployés.

27. Le représentant de l'Union européenne (UE) et de ses États membres a déclaré qu'aux yeux des membres de l'UE, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables étaient la clef de politiques viables à long terme en ce qui concerne tant l'énergie que le climat. Pour lui, si nous voulons transformer les choses en profondeur, il faut que nous sachions clairement ce que nous voulons, pourquoi nous le voulons et comment nous comptons y arriver. S'agissant de « ce que nous voulons », l'UE a décidé en 2008 de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et de faire progresser les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de 20 %. Elle est en passe de réaliser ces objectifs pour 2020. C'est la raison pour laquelle, le 23 octobre 2014, le Conseil européen a rehaussé le niveau de ses ambitions respectivement à 40 % et 27 % d'ici à 2030. S'agissant de la question du « pourquoi », la réponse est que l'énergie durable est bonne pour le climat, pour la sécurité énergétique, pour la santé publique et pour l'économie. Pour le représentant de l'UE, il importe de se focaliser sur « ce que nous faisons bien » et sur nos réussites, plutôt que de garder les yeux braqués sur les obstacles et les échecs. Sa recommandation à la CEE serait de traiter la question du « comment » en offrant aux décideurs une palette de mesures, de technologies et de normes possibles. En l'absence d'une solution qui satisfasse tout le monde, les décideurs nationaux sont appelés à traduire cette palette d'options en plans d'action nationaux « façonnés sur mesure », offrant la possibilité de combiner la volonté politique nationale avec le savoir-faire et le soutien de différents acteurs internationaux. Il a une nouvelle fois souligné la volonté de l'UE de soutenir les activités dans ce domaine au moyen de différents programmes et d'instruments financiers profitant aux pays voisins et à l'Asie centrale.

28. La délégation russe a proposé de mettre à profit les capacités des experts de la CEE pour évaluer les pistes dans lesquelles la région pourrait s'engager à la poursuite de cet objectif de l'énergie durable pour tous, en tenant compte des facteurs environnementaux et économiques dans l'élaboration future des systèmes énergétiques de la région pan-européenne. Elle a en outre invité le Bureau à explorer les possibilités d'engager cette initiative et à faire connaître ses conclusions et ses vues aux États membres pour que ceux-ci les examinent.

VII. Débat général

29. Le Président par intérim a ouvert la séance du 20 novembre en résumant les activités et les débats de la veille et en soulignant le succès des Conversations genevoises sur l'énergie, organisées en collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève sous le titre « Putting the genie back:

2 degrees will be harder than we think. » (Rester sous la barre des 2 degrés de hausse des températures sera plus difficile que nous ne l'imaginons). Cette manifestation, la première d'une série de conversations informelles, avait pour but de sensibiliser les acteurs du secteur de l'énergie, genevois, suisses ou internationaux, par le biais de messages clefs axés sur l'énergie durable. Trois nouvelles manifestations sont prévues en 2015.

30. Le Président par intérim a également rappelé au Comité l'importance d'une approche holistique des systèmes énergétiques, associant l'ensemble des secteurs et surtout intégrant les mesures axées sur l'efficacité énergétique comme le moyen le plus immédiat et le moins coûteux de parvenir à une consommation d'énergie à faible émission de carbone. La question qui reste ouverte est celle de savoir comment accélérer la mise en œuvre de telles mesures. Il a invité le Comité à examiner le rôle du Comité et de la région dans ce débat sur l'énergie durable et à recenser les domaines dans lesquels les travaux à mener pour l'avenir offrent la perspective d'un impact maximal, notamment sous la forme d'orientations dictées par l'exemple des meilleures pratiques, de normes et d'instruments normatifs.

31. Le Président par intérim a en outre proposé au Comité d'adopter les recommandations et les conclusions au fur et à mesure de l'examen des différents points de l'ordre du jour, et non à la fin de la session du Comité, le vendredi après-midi.

32. Le Comité a souscrit à cette proposition.

VIII. Comment accélérer l'adoption de mesures d'efficacité énergétique (point 5 de l'ordre du jour)

33. À la suite d'un exposé présenté par un représentant de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), une table ronde constituée de quatre éminents experts de l'efficacité énergétique a procédé à un partage d'expériences concernant les mesures les plus probantes, propres à accroître le recours à des mesures d'efficacité énergétique, et la façon de les faire connaître. Les participants qui sont intervenus dans ce débat ont souligné le concept très réel d'efficacité énergétique, examiné en détail par l'AIE dans sa série de rapports sur le marché, qui a offert des exemples concrets d'un marché croissant pour l'efficacité énergétique. Le débat a été l'occasion d'explorer le concept des avantages multiples et l'éventail idéal des actions politiques envisageables pour une mise en œuvre réussie, parmi lesquelles des normes minimales de rendement énergétique, des informations aux consommateurs et des formules incitatives. Une étude de cas spécifique a été présentée, mettant en exergue un train de mesures ciblant les immeubles commerciaux. Ces derniers y étaient présentés comme des systèmes énergétiques à part entière, justifiant une approche holistique par opposition à l'approche aléatoire actuellement pratiquée par de nombreux gouvernements. Le Bélarus s'est fait l'écho des efforts déployés avec succès en direction d'une société soucieuse d'efficacité énergétique. Les participants à la table ronde se sont entendus sur deux grands domaines à impact maximal : i) la place importante qu'il convient de donner aux normes et autres instruments normatifs dans les secteurs du logement, des transports et de l'industrie; et ii) les efforts à déployer pour une meilleure prise de conscience du public, et ce dès l'école. Ils ont en outre reconnu que dans une perspective de marché, un objectif aussi hétérogène et complexe que celui de l'efficacité énergétique exigeait des politiques ciblées et graduelles, soutenues par des mécanismes de communication et un bouquet de mesures intelligentes.

34. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a rendu compte des derniers développements intervenus à la suite de la première session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, qui s'est tenue les 17 et 18 novembre 2014 à Genève.

35. Parmi les principaux messages adressés par le Groupe d'experts, on citera l'adoption d'une approche positive, propre à souligner et accélérer les succès, en vue de constituer une palette flexible et complète de mesures et de techniques à proposer aux décideurs. Moyennant aménagements, les options retenues pourraient alors être converties en plan d'action nationaux, selon les aspirations des différents pays. Le Directeur s'est en outre fait l'écho d'une recommandation du Groupe d'experts consistant à se rallier à l'Accord relatif à la mise en œuvre du programme de coopération sur les réseaux intelligents (ISGAN) et, de manière générale, à tendre vers une application collaborative du Plan de travail pour 2014-2015.

36. Le Comité a débattu de la nécessité de disposer de statistiques précises en matière d'énergie et de l'importance des normes s'agissant de canaliser les approches axées sur l'efficacité énergétique et d'en accroître les effets.

37. Le représentant de l'UE et de ses États membres a remercié le Président et l'ensemble des experts pour le travail accompli, en mettant plus particulièrement l'accent sur les points ci-après. Premièrement, le potentiel d'efficacité énergétique dans la CEE est substantiel et « à portée de main ». Selon lui, les projets couronnés de succès et les messages positifs doivent être mis en exergue en vue de populariser les énergies renouvelables. Il s'est également félicité que le Groupe d'experts ait décidé de travailler à un éventail d'accélérateurs de l'efficacité énergétique à proposer aux décideurs : cet éventail devrait couvrir tous les secteurs principaux et en particulier les immeubles, l'infrastructure industrielle et les services publics (l'accent étant mis sur l'adoption de mesures facilement applicables). Pour les autres aspects, la CEE doit s'en remettre à d'autres acteurs (et notamment à l'AIE) pour ce qui concerne l'action à mener au niveau des cadres politiques et réglementaires, et aux institutions financières internationales pour ce qui concerne les mesures à prendre s'agissant de l'investissement d'opportunité et des fonds. L'objectif final est d'aider les pays à assembler tous ces éléments pour aboutir à un plan d'action national en matière d'efficacité énergétique.

38. Sur la base de ce débat, le Comité :

a) A souscrit aux conclusions et recommandations de la première réunion du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, y compris le plan de travail du Groupe pour 2014-2015, et invité le secrétariat à soumettre ce plan de travail au Comité exécutif pour approbation; et

b) A pris note de l'étude sur les normes en matière d'efficacité énergétique des immeubles, entreprise par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE (ECE/HBP/2014/4) et a invité le secrétariat, en collaboration avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, à en extraire des mesures susceptibles de figurer dans un recueil des bonnes pratiques en matière d'efficacité énergétique.

IX. De la source à l'utilisation : le rôle des combustibles fossiles dans la réalisation d'un avenir énergétique durable (point 6 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/ENERGY/2014/5 – Recommendations to the United Nations Framework Convention on Climate Change on how carbon capture and storage in cleaner electricity production and through enhanced oil recovery could be used in reducing greenhouse gas emissions (anglais seulement);

ECE/ENERGY/2014/6 – Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales 2009 aux ressources en combustibles nucléaires.

39. Le Vice-Président, M. Jarad Daniels, a ouvert le débat en soulignant la nécessité d'une approche holistique face aux problèmes qui se posent dans le domaine de l'énergie et en affirmant qu'aucune source d'énergie et aucune technologie ne doivent être ignorées si l'on veut pouvoir faire face à la demande future en matière d'énergie tout en relevant le défi des changements climatiques. Il a fait projeter deux vidéos. La première était une animation du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, présentant l'expérience faite avec le captage et le stockage du carbone (CSC) dans le contexte de la demande énergétique croissante, un objectif d'émission nette zéro de gaz à l'échelle de la planète, et le concept du trillion de tonnes. Cette animation avait surtout pour but de faire prendre conscience de l'ampleur des défis qui nous attendent et de tenter de donner une idée de ce que recouvrent des concepts aussi immatériels que les émissions de dioxyde de carbone et de ce que peuvent représenter des trillions de tonnes de carbone. La deuxième vidéo illustrait l'ouverture du projet de captage et de stockage de carbone à la centrale électrique de Boundary Dam, qui est le premier projet commercial au monde de captage et de stockage de carbone en postcombustion dans une centrale électrique au charbon. Ce projet a vu le jour le 2 octobre 2014 au Saskatchewan, au Canada.

40. Le Président du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles a fait part des recommandations de la CEE à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques concernant la manière dont le CSC, avec une production moins polluante d'électricité et la récupération assistée du pétrole, pourrait être mis à profit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (ECE/ENERGY/2014/5). Il a souligné le caractère inclusif et approfondi du processus de consultation ayant permis l'élaboration desdites recommandations.

41. Le Comité a souscrit aux recommandations adressées à la Convention-cadre concernant la manière dont le CSC pourrait être mis à profit pour réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre (ECE/ENERGY/2014/5) et a invité le Secrétaire exécutif de la CEE à les soumettre au secrétariat de la CCNUCC au nom de la CEE et de ses États membres en vue du suivi. Le Comité a invité les États membres de la CEE à envisager l'adoption desdites recommandations pour leur propre usage.

42. Le Comité a exprimé l'avis que la lettre de couverture accompagnant les recommandations devrait faire référence au Cinquième Rapport d'évaluation (AR5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à ses conclusions selon lesquelles, sans le CSC, le coût d'atténuation ferait un bond de 138 %. Cette lettre de couverture devra être rédigée par le secrétariat en coopération avec le Président du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles et avec d'autres parties prenantes intéressées. Le secrétariat sera en outre chargé, en coopération avec l'Institut mondial du captage et du stockage de carbone, de rédiger des feuillets d'information sur le CSC à l'intention des décideurs, relatant des exemples de réussite et présentant les avantages pour l'environnement et les coûts.

43. Une table ronde multipartite a examiné le rôle des combustibles fossiles de la source jusqu'au consommateur, considéré sous l'angle des perspectives en termes de production énergétique durable. Les participants ont ainsi débattu de tout un éventail de questions, à savoir notamment la gestion des ressources et la durabilité de l'énergie, l'utilisation du méthane pour renforcer la croissance économique et réduire les émissions de gaz à effet de serre, la nécessité de développer et déployer à grande échelle le CSC pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, la place du gaz dans les

objectifs de l'Initiative de l'énergie durable pour tous, surtout du point de vue de l'accès à l'énergie et du développement économique, les sources d'énergie non conventionnelles et notamment du gaz de schiste, les enseignements tirés de l'expérience faite par les États-Unis en la matière et la question de savoir s'il serait utile de cartographier les ressources en gaz de schiste dans la région de la CEE, ainsi que les perspectives que pourraient offrir les hydrates de méthane dans le bouquet énergétique futur. La difficulté consistant à concilier le besoin de sécurité énergétique et de développement économique avec la protection de l'environnement, également connue comme le « trilemme de l'énergie et des ressources naturelles » a particulièrement retenu l'attention des participants. Des solutions devront être trouvées pour arriver à un traitement intégré de ces trois points.

44. À propos du CSC, l'observation a été faite que le débat, très souvent, restait focalisé sur les centrales électriques au charbon. Les participants ont tenu à souligner que les centrales à cycle combiné utilisant le gaz naturel avec captage et stockage du CO₂ avaient elles aussi un rôle à jouer dans les stratégies d'atténuation des changements climatiques.

45. Les participants ont évoqué le rôle potentiel de la CEE pour ce qui a trait à l'élaboration de normes dans les domaines de la gestion du méthane, du torchage de gaz et des sources non conventionnelles d'approvisionnement en combustibles. Certains États membres de la CEE ont manifesté un intérêt pour la poursuite des travaux concernant la cartographie des ressources et le recensement des bonnes pratiques dans ces domaines, notamment le gaz de schiste et la fracturation hydraulique, et se sont proposés pour suggérer des pistes possibles concernant la poursuite des travaux à ce propos. D'autres États membres ont préféré réserver leur position sur ce point.

46. Le Comité a demandé aux groupes d'experts compétents de la CEE de rédiger un rapport coordonné et axé sur la recherche de solutions concernant la gestion du méthane dans les industries extractives, en mettant l'accent sur l'établissement d'un cadre de référence, avec analyse comparative et indications des volumes actuels d'émission de méthane desdites industries, de façon à guider valablement les décideurs.

47. Le document-relais entre la classification de l'uranium par l'AEN/AIEA et la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (CCNU-2009) (ECE/ENERGY/2014/6) a été présenté. Le Comité de l'énergie durable y a souscrit.

48. Le Comité a été informé des activités et de l'état d'avancement des plans de travail du Groupe d'experts de la classification des ressources, du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et du Groupe d'experts du gaz.

49. Sur cette base, le Comité a :

a) Pris note du rapport de la cinquième réunion du Groupe d'experts de la classification des ressources, souscrit à la prolongation de son plan de travail pour 2013-2014 jusqu'à la fin de 2015, et invité ledit Groupe à élaborer un plan de travail pour 2016-2017;

b) Souscrit au plan de travail du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles pour 2014-2015 et pris note de son approbation par le Comité exécutif;

c) Pris note du rapport de la neuvième réunion du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, souscrit à son plan de travail pour 2014-2015, et pris note de l'approbation dudit plan de travail par le Comité exécutif;

d) Pris note du rapport de la première réunion du Groupe d'experts du gaz, et notamment de son plan de travail pour 2014-2015, ainsi que de l'approbation dudit plan de travail par le Comité exécutif.

X. Comment l'énergie renouvelable peut-elle contribuer à optimiser les systèmes énergétiques? (point 7 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/ENERGY/2014/7 – Rapport sur l'énergie renouvelable dans la région de la CEE.

50. La Vice-Présidente M^{me} Nataliya Boytsun a ouvert la séance par un bref résumé des points précédents de l'ordre du jour.

51. L'énergie renouvelable représente un moyen de réduire l'intensité carbone du secteur énergétique, d'améliorer la sécurité énergétique et de stimuler le développement économique. Les sources d'énergie renouvelable s'intègrent progressivement dans la panoplie énergétique mondiale, mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Elles devront être soutenues dans la durée. Le cadre directif d'ensemble applicable à l'énergie ne tient pas dûment compte des facteurs externes, ce qui se traduit par des dysfonctionnements du marché.

52. L'exposé liminaire a surtout mis l'accent sur l'intégration optimale des technologies relatives aux énergies durables dans les systèmes énergétiques présents et à venir. L'orateur a également expliqué la mission poursuivie par l'AIE avec le Déploiement des technologies des énergies renouvelables (RETD), visant à accélérer le déploiement à grande échelle de ces énergies. Ces dernières années, neuf pays ont collaboré à une nouvelle architecture énergétique fondée en grande partie sur les solutions faisant appel à l'efficacité énergétique et à une demande intelligente (flexibilité), sur l'électrification (plus décentralisée), sur les technologies relatives aux énergies renouvelables et autres technologies sobres en carbone, sur des systèmes et des mécanismes commerciaux géographiquement interconnectés, sur les solutions de stockage (y compris au sein des systèmes de transport d'énergie), sur les coûts de l'énergie pour la société et sur la réorientation de la stratégie énergétique. Des messages positifs ont été présentés concernant la faisabilité d'intégrer les énergies renouvelables, tandis que les défis restant à relever en la matière et les perspectives en termes de coûts ont été soulignés. Le débat sur l'intégration des énergies renouvelables aux systèmes a touché aux relations entre les combustibles fossiles et les systèmes d'approvisionnement en énergie de manière générale. Le RETD a offert une feuille de route donnant accès à des systèmes durables fondés sur les énergies renouvelables, où il est notamment question d'investissements en matière d'électrification et d'infrastructures, et de l'évolution des politiques en la matière à travers les différentes étapes de la pénétration des énergies renouvelables.

53. Un groupe de discussion composé de leaders d'opinion internationaux sur l'énergie durable et le gaz, dont les présidents du Groupe d'experts du gaz et de l'Équipe spéciale du Groupe sur l'énergie renouvelable et le gaz, a offert l'occasion d'un échange de vues et d'expériences. Le débat a notamment porté sur la question de savoir comment procéder pour faire progresser les énergies renouvelables et sur le rôle du gaz dans l'essor de ces dernières, au regard, en particulier, des plans de travail des deux Groupes d'experts du gaz et des énergies renouvelables.

54. Les participants ont indiqué qu'un avenir énergétique durable passait obligatoirement par un bon équilibre entre toutes les sources d'énergie et que l'option la plus logique s'offrant à nous était de tirer parti du réseau existant de gaz naturel, en le combinant avec une politique d'efficacité énergétique et d'intégration intelligente

des sources d'énergie renouvelables. D'autres aspects évoqués concernaient notamment les réseaux de gaz décentralisés pour une économie future sobre en carbone et le transport de l'énergie par conduites. Pour savoir comment procéder au mieux en ce qui concerne les énergies renouvelables, il faut comprendre et intégrer les technologies appropriées au bon moment et au bon endroit, de manière à obtenir les meilleurs coûts. L'exemple de la plus vaste installation de distribution d'énergie tirée de la biomasse en Amérique du Nord a été cité à titre d'illustration.

55. Les participants ont fait part de leurs vues concernant le rôle du gaz naturel dans l'optimisation des énergies renouvelables. L'Équipe spéciale de l'énergie renouvelable et du gaz, récemment créée sous la tutelle du Groupe d'experts du gaz, doit démarrer ses travaux par la détermination des défis à relever en la matière. À cet égard, les alliances et les partenariats futurs entre les producteurs d'énergie renouvelable et les fournisseurs de gaz revêtiront une importance particulière. Ce rapprochement suppose une approche axée sur les réseaux, la dépendance à l'égard des marchés et des partenariats clefs affichant de nouvelles priorités et de nouvelles perspectives en termes de débouchés. Les participants ont procédé à un échange de vues sur la complémentarité et la compétitivité des deux sources d'énergie durant la transition vers un approvisionnement énergétique plus sûr et plus sobre en carbone. Un bon alignement des deux dépendra des circonstances nationales, de l'état du secteur, des systèmes juridiques, des régimes de compensation, de l'approche des réseaux, du « bon fonctionnement » des mécanismes du marché, du prix de l'énergie, du coût du carbone et des perspectives futures. Les mesures prises aujourd'hui auront un impact énorme sur la vision et la mise en œuvre futures d'un système énergétique durable.

56. Quant à ce que devraient faire les Groupes d'experts du gaz et de l'énergie renouvelable pour saisir les opportunités dans l'un et l'autre domaines, les propositions avancées ont notamment été de les inciter à s'assurer le concours d'experts de l'extérieur dans leurs travaux et dans ceux de leurs équipes spéciales, entre autres à l'aide des moyens de communication électroniques.

57. Un membre du Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Directeur de la Division de l'énergie durable ont rendu compte des travaux du Bureau et des principaux faits nouveaux intervenus depuis la première réunion du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, les 18 et 19 novembre 2014.

58. Le Comité a pris note du rapport de la première réunion du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, souscrit à son plan de travail pour 2014-2015, et invité le secrétariat à soumettre ledit plan de travail au Comité exécutif pour approbation.

59. Le Comité a invité le secrétariat à établir un rapport de situation sur les énergies renouvelables pour la région de la CEE en 2015 en collaboration avec les partenaires clefs, comme moyen de mesurer l'essor des énergies renouvelables dans la région. Il a en outre invité les gouvernements et d'autres organisations à assurer un soutien financier et/ou en nature à la rédaction de ce rapport.

XI. Questions liées aux travaux futurs du Comité (point 8 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/EX/7 – Décision relative au Comité de l'énergie durable;
ECE/ENERGY/2014/1 – Coopération et coordination avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales;
ECE/ENERGY/2014/2 – Mise à jour sur les services consultatifs régionaux;

ECE/ENERGY/2014/3 – Projet révisé de plan des publications pour 2014-2015;

ECE/ENERGY/2014/4 – Calendrier provisoire des réunions pour 2015.

a) Impact et rayonnement des travaux du Comité de l'énergie durable

60. Le Secrétaire exécutif de la CEE a ouvert un débat sur la façon dont le Comité et ses organes subsidiaires peuvent mobiliser les principales parties prenantes de toutes les régions pour atteindre les objectifs du sous-programme. Il a souligné l'importance des travaux du Comité en ce qui concerne l'après-2015 pour un avenir sobre en carbone. Il a également dit son souhait d'une application rationnelle et efficace des programmes de travail et de l'obtention de résultats concrets à cette suite.

61. Trois membres du Bureau, le Président du Groupe d'experts du gaz et des représentants d'États membres ont été invités à faire part de leurs vues concernant l'impact et le rayonnement des travaux du Comité. Leurs interventions ont donné lieu aux observations suivantes :

a) La CEE est une tribune sans équivalent pour débattre de questions liées à l'énergie durable, dans la mesure où les membres qui la composent sont des acteurs importants et divers du secteur de l'énergie. Elle présente ainsi cette capacité unique de permettre un échange de vues et d'expériences entre experts, transcendant à la fois les frontières et les disciplines. Elle bénéficie d'une expérience positive dans la fixation de normes et tire avantage de son pouvoir mobilisateur, grâce à la participation active des États membres, des experts techniques et autres parties prenantes. Le Secrétaire exécutif a invité les participants à la discussion à faire part de leurs vues sur les améliorations qui pourraient être apportées sur ce plan, de manière à sensibiliser les autorités jusqu'au niveau ministériel;

b) L'heure est venue de se mettre en quête de partenariats stratégiques à la fois avec les acteurs existants et avec de nouveaux acteurs, parmi lesquels l'AIE, IRENA et le Forum international de l'énergie, entre autres, de manière à renforcer les activités mutuelles et à éviter les doublons, mais aussi à joindre les forces disponibles pour amplifier les résultats. C'est quelque chose que l'on a pu observer dans les domaines de l'énergie et de l'économie, au travers du renforcement des liens au sein de la famille des Nations Unies et, parallèlement, sous l'effet de la main tendue aux autres régions en dehors de la CEE, et à d'autres parties prenantes;

c) Les participants ont souligné l'importance de bien cibler les efforts en fixant des priorités au Comité et à ses organes subsidiaires, évitant ainsi une dilution des efforts par une approche trop superficielle. Cette façon de faire doit être appréciée en tenant compte de la valeur ajoutée qu'apporte le Comité et de la nécessité d'harmoniser les signaux envoyés et les efforts déployés dans la quête de cet objectif commun que nous poursuivons en prévision de la réunion de Paris, à savoir d'amplifier et de rendre plus visibles les résultats escomptés, lesquels pourront être directement appliqués par les États membres de la CEE (« la recette pour réussir un pudding »);

d) Les participants se sont aussi exprimés sur la manière de maximiser les atouts essentiels que possède la CEE et d'en faire profiter les membres. À titre d'exemple, ils ont cité la recommandation adressée à la CCNUCC concernant la contribution que peut apporter le CSC à la réduction des gaz à effet de serre (ECE/ENERGY/2014/5) et l'occasion offerte de faire reconnaître ce progrès

d'importance à l'échelle mondiale, par exemple lors de la conférence ministérielle sur le thème de l'énergie propre qui doit se tenir prochainement;

e) Les autres thèmes de réflexion abordés ont notamment été l'approfondissement de l'engagement et de la communication avec les États membres et la Commission européenne, moyennant la mise en place d'un réseau élargi et une participation accrue au sein des capitales, et entre ces dernières et le Comité, dans l'optique d'une meilleure diffusion des résultats, ce qui suppose de réserver des fonds pour couvrir les frais de déplacement des experts envoyés par les États membres. La proposition a été émise que les capitales accueillent une réunion annuelle du Comité, ce qui aurait pour effet d'intensifier le travail de sensibilisation et de renforcement de capacités dans les secteurs pertinents. L'échelonnement dans le temps et la fréquence des réunions du Comité ont également été évoqués. Il a toutefois été objecté que l'augmentation du nombre des réunions et des rapports ne ferait pas en soi avancer les choses, et ne saurait remplacer un engagement accru des experts nationaux et internationaux;

f) La délégation de la Fédération de Russie a reconfirmé son soutien à l'action déployée de manière générale par le Comité de l'énergie durable, tout en soulignant le besoin d'une meilleure synergie et d'une intégration plus poussée des activités des organes subsidiaires de ce comité dans la poursuite de leur objectif commun qui est d'œuvrer concrètement au développement durable du secteur de l'énergie dans la région.

62. Sur la base de ce débat, le Comité a :

a) Demandé au Bureau de contribuer au travail de réflexion du Secrétaire exécutif concernant la manière de renforcer la qualité, l'impact et le rayonnement des travaux de la CEE en matière d'énergie durable, entre autres en s'appuyant davantage sur les réseaux sociaux;

b) Demandé au Bureau, avec l'appui du secrétariat et en collaboration avec les États membres, de rédiger un rapport de synthèse sur les activités concrètes et axées sur la recherche de résultats, et sur les résultats effectivement obtenus par la CEE dans le domaine de l'énergie durable, en vue de le soumettre au Comité exécutif;

c) Noté que certains participants avaient fait des demandes pour l'obtention de ressources extrabudgétaires supplémentaires aux fins de donner au Comité et à ses organes subsidiaires les moyens de traduire concrètement les résultats des plans de travail et de s'assurer dans une plus large mesure le concours d'experts compétents, tandis que d'autres participants avaient exprimé leur désaccord sur ce point;

d) Demandé au secrétariat d'avoir davantage recours aux moyens de communication électroniques avec les États membres et les parties prenantes concernant les résultats attendus des plans de travail, et d'explorer les mécanismes de communication par voie électronique avec les États membres pour faire en sorte que la prise de décision, lors des sessions formelles, s'effectue en temps voulu.

b) Coopération et coordination avec les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

63. Le Comité a été invité à donner son avis sur la coopération établie avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles et les milieux d'affaires en vue de tirer parti des synergies et d'agir de façon complémentaire, tout en évitant les chevauchements ou la répétition d'activités. Les participants ont fait valoir l'utilité des rapports ciblés des divers

groupes d'experts, en citant l'exemple du rapport récent du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable.

64. Le Comité a pris note du rapport sur la coopération et la coordination avec les autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, demandé que les rapports concernant les activités d'autres acteurs soient régulièrement actualisés de manière à éviter les chevauchements d'activités, et invité les groupes d'experts à continuer de rendre compte régulièrement de leurs activités.

c) Cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable

65. Le Comité a été informé des résultats du cinquième Forum international sur l'énergie au service du développement durable qui s'est tenu à Hammamet, en Tunisie, du 4 au 7 novembre 2014, et aussi de la Déclaration commune des secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales des Nations Unies. Le Comité a débattu des étapes envisageables dans le prolongement de la Déclaration commune.

66. Le représentant des États-Unis a noté que le secteur de l'énergie traversait une période de mutation profonde et que les États membres de la CEE et autres parties prenantes avaient l'opportunité d'orienter l'évolution actuelle d'une manière permettant de promouvoir la sécurité économique et énergétique et de réduire les émissions de carbone dans le secteur énergétique, ce qui allait dans le sens des mesures à prendre face aux changements climatiques. Les États-Unis se félicitaient du travail accompli par le Comité dans le cadre de ces questions pressantes et faisaient part de leur adhésion à l'intention de déclaration commune. Ils ont noté que cette déclaration était un document non contraignant, devant permettre de guider l'action des commissions régionales et des États membres sans toutefois leur faire obligation de s'engager en faveur de projets ou d'activités spécifiques. Leur représentant a mis en garde contre le fait que la formulation de certains éléments de la déclaration commune s'écartait de celle adoptée dans le cadre d'autres enceintes traitant des questions d'énergie – à l'instar du mot « juste », employé au lieu de « fiable », « universel » ou « équitable », ou celui de « coût », préféré à « valeur » du carbone – et contre le risque de porter ainsi atteinte à d'autres débats en cours. Enfin, il a fait part de l'interprétation que fait son pays de la référence au concept de « fabrication locale », dans la déclaration conjointe, comme ne concernant pas d'éventuelles exigences locales quant au contenu, ce qui pourrait avoir des répercussions dans les enceintes où se traitent les questions commerciales.

67. Le représentant de l'UE et de ses États membres a félicité les secrétaires exécutifs des commissions régionales d'avoir uni leurs forces s'agissant de cette très importante question de l'énergie durable – importante parce que nous devons réduire de manière substantielle les émissions de gaz à effet de serre, diversifier les sources d'énergie et renforcer la sécurité énergétique, parce que nous souhaitons remédier aux effets nuisibles pour la santé de la combustion de carburants fossiles, et parce que la réalisation de l'efficacité énergétique et le passage aux énergies renouvelables se justifient tout à fait sur les plans économique et commercial. Il s'est également félicité de l'adhésion collective des secrétaires exécutifs aux objectifs clairs et directs de l'Initiative de l'énergie durable pour tous lancée par le Secrétaire général des Nations Unies. Il s'agit d'une stratégie simple, ciblée et de portée mondiale visant à garantir l'accès de tous à l'énergie et à doubler le rendement énergétique mondial, ainsi que la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial.

68. Le représentant de l'UE et de ses États membres a noté qu'il appartenait désormais à chacune des commissions régionales, dans le cadre de leur mandat respectif, d'aider ses États membres à s'atteler à la réalisation de ces objectifs, non pas

à long terme, non pas demain, mais dès aujourd'hui. Il a fait part de sa satisfaction pour le travail accompli par des experts sur des « menus » d'efficacité énergétique et des accélérateurs d'énergie renouvelable qui pourraient aider les pays de la région à adopter des plans d'action favorisant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en les adaptant aux circonstances locales. Le représentant a également apprécié les résultats concrets obtenus par les experts de la CEE en vue de la production moins polluante d'électricité et en ce qui concerne le méthane provenant des mines de charbon et la classification des ressources. La CEE s'était ainsi engagée dans la voie d'activités très concrètes et axées sur les résultats. Elle s'était éloignée des projets extrabudgétaires de grande ampleur et des questions macroéconomiques telles que les investissements d'opportunité et les cadres réglementaires généraux de certains de ses pays membres parce qu'elle avait simplement réalisé que des institutions comme l'AIE et les institutions financières internationales étaient de loin mieux équipées qu'elle pour s'y atteler.

69. Le représentant de l'UE et de ses États membres a approuvé les mises en garde émises par la délégation des États-Unis et était également d'avis que la procédure suivie ne devrait pas servir de modèle pour les actions à venir.

70. La délégation de la Fédération de Russie a confirmé son soutien à l'intention manifestée dans la Déclaration commune tout en soulignant ses réserves à l'égard de la procédure d'approbation.

71. À l'issue du débat, le Comité a souscrit à l'intention que traduit la Déclaration commune des secrétaires exécutifs des commissions régionales des Nations Unies, réunis à Hammamet, en Tunisie, du 4 au 7 novembre 2014, et a exprimé le souhait que le Sous-programme de l'énergie durable débouche sur des résultats concrets par rapport aux différents aspects de la Déclaration, en accord avec les mandats et les plans de travail existants de ses organes subsidiaires. Le Comité a en outre suggéré aux autres commissions régionales de faire de même. Enfin, il a demandé au Secrétaire exécutif de soumettre la Déclaration commune au Comité exécutif de la CEE pour complément d'examen.

d) Mise à jour sur les services consultatifs régionaux

72. Après avoir entendu un exposé du Conseiller régional de la CEE pour l'énergie durable, le Comité a pris note du rapport sur les services consultatifs régionaux.

e) Projet révisé de plan des publications pour 2014-2015

73. Tenant compte des recommandations faites lors de sa vingt-deuxième session, le Comité a donné son accord au projet révisé de plan des publications pour 2014-2015 (ECE/ENERGY/2014/3), pris note du projet de plan des publications pour 2016-2017 et demandé que les titres soient harmonisés avec les plans de travail respectifs.

f) Calendrier provisoire des réunions pour 2015

74. Le calendrier provisoire des réunions pour 2015, y compris les dates de la session suivante du Comité, a été présenté. Le Bureau du Comité a proposé que des consultations ouvertes relatives aux travaux de la CEE sur l'énergie durable se tiennent les 27 et 28 mai 2015 à Genève. L'objectif de la réunion est d'examiner l'état d'avancement du programme de travail et de consulter les États membres en prévision de la vingt-quatrième session du Comité.

75. Le Comité a approuvé le calendrier provisoire des réunions pour 2015 (ECE/ENERGY/2014/4) avec les modifications proposées, comme indiqué dans l'annexe I du rapport, et a demandé au secrétariat de procéder aux préparatifs de la vingt-quatrième session du Comité de l'énergie durable, du 18 au 20 novembre 2015. Il a en outre demandé au secrétariat de passer en revue le calendrier des réunions du Comité pour 2016 et au-delà, de façon à ce que les dates des réunions du Comité s'accordent mieux avec les plans de travail et le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires.

76. Le Comité de l'énergie durable a décidé de tenir une consultation ouverte à tous les 27 et 28 mai 2015.

g) Questions diverses

77. Aucune question n'a été soulevée sous ce point de l'ordre du jour.

XII. Adoption du rapport et clôture de la session (point 9 de l'ordre du jour)

Documentation : ECE/ENERGY/96 – Rapport du Comité de l'énergie durable sur sa vingt-troisième session.

78. Le Président par intérim du Comité de l'énergie durable a prononcé la clôture de la réunion et décidé d'adopter par procédure écrite le rapport sur la vingt-troisième session du Comité (ECE/ENERGY/96), sur la base des Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE (ECE/CES/2014/53, par. 21)¹.

79. La clôture de la réunion a été prononcée le 21 novembre 2014 à 18 h 50.

¹ Lors de son appel du 16 janvier 2015, le Bureau a décidé d'adopter le rapport à sa prochaine réunion formelle en novembre 2015 et d'en informer le Comité en conséquence. Dès l'instant où les conclusions et recommandations du Comité ont été formellement adoptées, elles ont valeur de décisions formelles.

Annexe I

Calendrier provisoire révisé des réunions pour 2015

Note du secrétariat

Mandat

Le projet de programme de travail du Comité de l'énergie durable a été établi en tenant compte de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE et des décisions adoptées par la Commission à sa soixante-cinquième session. À la lumière de ce mandat, le Comité de l'énergie durable est invité à examiner le calendrier provisoire des réunions pour 2015.

1. Centre du gaz, Conseil d'administration, vingtième réunion, avec le Groupe d'experts du gaz, 19 janvier 2015, Genève².
2. Groupe d'experts du gaz, deuxième session, 20 et 21 janvier 2015, Genève.
3. Groupe d'experts de la classification des ressources, sixième session, 28 avril-1^{er} mai 2015, Genève.
4. Consultations ouvertes relatives aux travaux de la CEE sur l'énergie durable, 27 et 28 mai 2015, Genève.
5. Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, deuxième session, 12 et 13 octobre 2015, Genève.
6. Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, dixième session, 28 octobre 2015, Genève.
7. Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, onzième session, 30 octobre 2015, Genève.
8. Groupe d'experts de l'efficacité énergétique, deuxième session, 5 et 6 novembre 2015, Genève.
9. Comité de l'énergie durable, vingt-quatrième session, 18-20 novembre 2015, Genève.

² Le représentant de l'UE et de ses États membres a réaffirmé que toute dépense concernant le Centre du gaz doit être soumise au Comité exécutif sous forme de proposition de projet XB.